

NABOTH

Israélite de Jizréel, qui possédait une vigne attenante au palais royal d'Achab. Celui-ci lui ayant offert de l'acheter ou de l'échanger, Naboth refusa de « céder l'héritage de ses pères » : son motif n'était donc pas surtout l'attachement du paysan à sa terre, mais le point de vue religieux qui considérait comme sacré, intangible, le lot attribué aux ancêtres par l'Éternel lui-même. (cf. [No 36](#) ; voir Héritage) La reine *Jézabel*, raillant le dépit du faible monarque et s'emparant de son autorité, fit alors faussement accuser Naboth d'avoir insulté Dieu et le roi, et par cette inculpation de blasphème et de lèse-majesté (cf. [Ex 22:28](#)) elle obtint des anciens et des notables de la ville sa condamnation et sa lapidation.

D'après 2Ro 9:26, ses fils auraient été mis à mort avec lui. Ce crime judiciaire, qui révèle l'asservissement de la nation au despotisme royal, provoque l'intervention du champion jéhoviste de la justice : comme Achab est en train de « prendre possession » de la vigne de Naboth, le prophète Élie (voir ce mot) y surgit devant lui, le condamne et lui prédit le malheur et l'extermination de toute sa maison. Lorsqu'après sa mort cette prédiction se réalisa dans le massacre de son fils Joram et de sa femme Jézabel par le justicier Jéhu (2Ro 9:21,37), le vivant souvenir du meurtre de Naboth planait encore sur cette tuerie (verset 21-25 et suivant) comme le forfait le plus criant de la dynastie baaliste.

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

4 Partages

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2020 - www.topchretien.com